

LE PROTOCOLE SANITAIRE

LE PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Les grands principes de l'accueil des élèves à la rentrée 2020

Pour cette rentrée 2020, dans le contexte sanitaire actuel, l'objectif est d'assurer la protection des personnels et des élèves :

- **Tous les élèves de retour à l'école, au collège et au lycée dès le 1er septembre**
- **Sécurité de tous, élèves et personnels**
- **Respect des gestes barrière en permanence, partout, et par tout le monde**
- **Port du masque obligatoire pour les élèves de plus de 11 ans et pour les adultes**
- **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.
- *Ainsi, le protocole sanitaire défini à ce stade pour la rentrée scolaire 2020, qui introduit de nouveaux assouplissements des règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage entre classes/groupes, n'entraîne pas de limitation des capacités d'accueil. Il ne nécessite donc pas l'activation de ce plan de continuité.*

UN PROTOCOLE ASSOULI

- **Règle de distanciation physique** (1m) n'est plus obligatoire si elle n'est pas applicable mais reste un objectif à rechercher à l'intérieur. Elle ne s'applique pas en extérieur.
- **Le lavage des mains à l'eau et au savon** (à défaut au gel hydroalcoolique), est préconisé à minima:
 - à l'arrivée dans l'établissement
 - avant chaque repas
 - après le passage aux toilettes
 - le soir, avant de rentrer chez soi.
- **Le port du masque est obligatoire pour tous** dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation .
- **La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.** En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants.

- **La ventilation des classes et autres locaux**

- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes suivants.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

L'information aux parents

Ils sont **informés clairement** (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- o de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- o des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- o de l'organisation de la demi-pension.

L'information aux élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.

Le plan de continuité pédagogique

- **Le scénario de référence pour la prochaine rentrée scolaire s'inscrit dans un cadre sanitaire normal**, n'impliquant pas de restrictions d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles, collèges et lycées. Il est cependant nécessaire de **préparer l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020.**
- Dans cette optique, la circulaire présentant le plan de continuité pédagogique pose des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre, en cas de dégradation de la situation sanitaire à la rentrée scolaire 2020.
- **Ce plan de continuité ne traite pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions sanitaires normales.**
- Deux hypothèses sont envisagées :
- **Hypothèse 1 : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.**
- **Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.**

Hypothèse 1: aménagements préconisés

- ▶ *Pour le lycée, il ne s'agit pas vraiment d'un emploi du temps, mais plutôt d'une « Proposition de cycle d'alternance ». Le mode de fonctionnement décrit (schéma ci-dessous) peut également être dupliqué au niveau du collège.*
- ▶ **Organisation des ½ groupes classes en alternance avec 5 jours consécutifs de présence (à cheval sur 2 semaines)**

Semaine 1					Semaine 2				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A
Semaine 3					Semaine 4				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A

- Permet que tous les élèves bénéficient d'au moins un cours en EDS pendant leurs temps de présence dans l'établissement (volumes horaires conséquents en EDS).
- Chaque classe divisée en 2 groupes sur une période de deux semaines avec présence d'un même groupe sur 5 jours ouvrés consécutifs (meilleur suivi de la progression de chaque élève qu'une alternance plus courte)
- Permet que les élèves ne passent pas une semaine complète sans aller dans leur établissement (lien physique régulier avec le lycée).

II. Articuler cours en présentiel, temps de soutien, autres modes de prise en charge

Dans l'hypothèse de la constitution de groupes, le temps de cours où un élève est avec son professeur en présentiel peut être articulé avec d'autres temps complémentaires. Cette articulation présentiel/distanciel est à travailler localement, en fonction des possibilités.

En fonction des situations locales, et plus particulièrement dans le second degré, il pourrait être envisagé de s'affranchir du raisonnement par classe / division, et de prévoir par exemple qu'un enseignant prenne en charge l'enseignement en distanciel sur une discipline donnée, potentiellement avec des effectifs plus importants que ceux d'une division.

Les temps hors temps d'enseignement en présentiel peuvent être les suivants, à structurer et à articuler en fonction des possibilités locales :

1. Temps hors classe en établissement, avec accompagnement éducatif au sens large (devoirs faits, étude surveillée...).

□ Pour les élèves

- Préparation à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance entre les différentes modalités de travail (en classe, hors la classe, en présentiel, en distanciel le cas échéant)
- Suivi du travail hors temps de classe assuré par des enseignants ou des membres de l'équipe pédagogique (AED, professeurs documentalistes et/ou des remplaçants)
- - Intégration de temps de travail dans l'emploi du temps de l'élève en tenant compte des contraintes locales (restauration, transports scolaires ...)

□ Pour les personnels

- Suivi du travail des élèves hors temps de classe assuré par des enseignants volontaires en HSE ou en complément de service, et/ ou par des AED ou des professeurs documentalistes et/ou des remplaçants.
- Intégration de ce suivi dans les emplois du temps des enseignants (si emplois du temps stabilisés dès la rentrée pour l'année scolaire ; permet une programmation)
- Participation des enseignants et des personnels impliqués (AED, ...) à des ateliers thématiques, organisés en fonction de leur disponibilité et de celle des locaux (préparation des élèves à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance, identification des besoins des élèves et préparation des réponses pédagogiques à y apporter)
- Périodes de concertations intra- et inter-établissements à planifier par les équipes de direction.

2. Retransmission du cours en direct, lorsque les conditions le permettent :

- *Salle de classe équipée d'un dispositif de captation audio/vidéo et débit suffisant au niveau de l'école / de l'EPL.*
- *Modalités de suivi : soit à la maison, si l'équipement individuel des élèves le permet, soit en étude (en fonction des possibilités offertes par les locaux).*

3. Continuité pédagogique à distance s'appuyant sur des séquences numériques existantes -

notamment sur le service de classes virtuelles du CNED, utilisé par plus de 60% des professeurs de mars à mai 2020 et qui sera amélioré pour tenir compte des retours d'expériences - ou initiés par le professeur, ou sur des documents physiques

4. Temps hors classe pris en charge par les collectivités dans le cadre de 2S2C

Le cadre retenu serait le même que celui qui a prévalu pour la période allant du 11 mai à début juillet 2020. La convention type élaborée dans ce cadre s'appliquerait dans toutes ses composantes et pourrait de nouveau être utilisée : conditions de mise en oeuvre, modalités financières sur la base forfaitaire de 110 euros par jour et par groupe de 15 élèves accueillis. Le vademecum 2S2C rappelle le cadre dans lequel s'inscrit ce dispositif et fournit des exemples de mise en oeuvre et de bonnes pratiques.

Hypothèse 1 : en cas de circulation active du virus, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil

- Dans l'hypothèse d'une activation d'un protocole sanitaire dont les implications en termes de capacité d'accueil ou de non brassage des classes et des groupes ne permettraient pas un accueil de l'ensemble des élèves d'une classe de façon simultanée, deux principes clefs doivent être appliqués :
- Tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine, même si cette période de cours peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire.
- La présence des élèves aux cours en présentiel est obligatoire et n'est pas laissée à l'appréciation des familles.

Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée

- Dans cette hypothèse, l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées d'un cluster sont fermés. L'intégralité de l'enseignement est donc assurée en distanciel.
- L'action de chacun doit à la fois permettre de maintenir le niveau général des élèves et d'avoir une attention particulière afin d'éviter retard ou décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.
- **Pour y arriver, vous pouvez vous appuyer sur**
- **- trois leviers :**
 - ○ **maintenir les liens** : tout élève doit être appelé ou contacté une fois par semaine sur l'état d'avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc.
 - ○ **partager des contenus pédagogiques de qualité et de manière coordonnée dans les écoles et les établissements.**
 - ○ **l'aide aux parents pour le suivi du travail des élèves.**
- **- une démarche** : s'il s'agit de s'assurer de la bonne continuité du service d'éducation, sa cohérence à tous les niveaux (académie, département, écoles et établissements), la mobilisation des professeurs et les conditions exceptionnelles d'enseignement appellent de la part des cadres bienveillance et encouragement des initiatives locales.